

BULLETIN ACADEMIQUE N°340

SOMMAIRE

Stage de formation syndicale : carrière et rémunération

Mutation Inter

Mutation Intra

Dématérialisation des corrections des épreuves de baccalauréat

Terminale bac pro : retour des épreuves en juin obtenu par la mobilisation, le parcours personnalisé doit maintenant être abandonné

Carte scolaire : l'intersyndicale appelle à la mobilisation !

Marche des solidarités : Samedi 14 mars 14h Place de la Bourse

Grève féministe du 08 mars

Agenda

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

CARRIERE ET REMUNERATION

Nous invitons tous les personnels (syndiqué.e.s ou non) à une journée de formation et d'échanges pour permettre à chaque collègue de mieux comprendre les règles de gestion de sa carrière et de vérifier les éléments de sa rémunération.

le mardi 5 mai 2026 de 9h30 à 16h00
Lycée Marcel Dassault 3 Rue Châteaubriand, 33700 Mérignac

La formation syndicale est un droit fondamental. Vous n'avez aucune perte de salaire et ce congé ne peut vous être refusé que pour des motifs de service extrêmement spécifiques et motivés.

Cadre juridique : Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit à un congé maximum de **12 jours par année scolaire** pour formation syndicale avec versement intégral du salaire. (*Textes de référence : lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II - statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84*).

Pour participer, vous devez impérativement respecter les étapes suivantes :

1. **Prévenir votre hiérarchie** : Votre demande d'autorisation d'absence doit être déposée auprès de votre chef d'établissement **au moins un mois avant le stage, soit au plus tard le 05 avril 2026**.
2. **La demande** : par lettre précisant la date, horaire et lieu du stage ainsi que l'affiche du stage ici présente.
3. **L'acceptation** : c'est l'autorité administrative compétente (M. le Recteur) qui délivre l'autorisation, et non le chef d'établissement.
4. Une non-réponse de l'administration dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée.

Ne tardez pas, les places peuvent être limitées !

- **Par email** : sa.bordeaux@snuép.fr

Le SNUEP-FSU, à vos côtés pour défendre vos droits et votre carrière.

MUTATION INTER

Les résultats de la mutation inter sont parus mercredi 11 mars à midi.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre résultat de mutation ou d'affectation, contactez le SNUEP-FSU pour obtenir des conseils et une aide pour vos démarches ultérieures, y compris un éventuel recours.

Vous pouvez dès maintenant nous joindre par mail : capn@snuep.fr

Des permanences téléphoniques seront assurées au siège national :
Tel : 01 45 65 02 56.

MUTATION INTRA

Le mouvement intra 2026 débute le 17 mars 2026 à 10h. Pour vous accompagner dans vos démarches nous organisons un stage le 25 mars en visioconférence « **Mutation intra-académique : quels barèmes ? Quelles stratégies ?** ». Lien pour s'inscrire <https://framaforms.org/inscription-visio-mutation-intra-1773247877>

Calendrier :

- Du 17 mars 2026 (10h) au 30 mars 2026 (midi) : Saisie des vœux sur SIAM
- Le 30 mars 2026 : Téléchargement des confirmations des demandes de mutation directement par les candidats sur SIAM
- Le 3 avril 2026 : Date limite de retour des confirmations de participation au mouvement ainsi que des pièces justificatives. Date limite de réception des dossiers au titre du handicap, situations médicales et situations sociales.
- Du 7 au 22 mai 2026 : Affichage des barèmes retenus par la DPE
- Le 20 mai 2026 : Date limite de contestation des barèmes, de demande de mutation tardive au titre de l'article 3 ou d'annulation de mutation
- Du 26 mai 2026 au 11 juin 2026 : Lancement de l'algorithme et optimisation par les services de la DPE
- 12 juin 2026 : Résultats du mouvement
- Du 12 juin 2026 au 19 juin 2026 : Recensement et analyse des recours

Si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous par mail au snuepaquitaine@gmail.com

Dématérialisation des corrections des épreuves de baccalauréat

A partir de cette session 2026, 96% des épreuves écrites de BCP sont dématérialisées. Elles seront corrigées en ligne par les enseignants correcteurs via l'application SANTORIN, elle-même accessible depuis l'application IMAG'IN. De même, la notation des épreuves orales de langues vivantes de Baccalauréat Professionnel s'effectuera dans SANTORIN au lieu de CYCLADES.

Pour chaque épreuve, un coordinateur (l'IEN et/ou d'un ou plusieurs enseignants désignés par l'IEN) encadrera les corrections en ligne directement dans l'outil.

La correction dématérialisée fait l'objet d'une convocation IMAG'IN. Cette correction devra être effectuée lors de la période qui sera indiquée sur la convocation (période de 1 à 3 jours positionnée entre le 4 et le 23 juin 2026 en fonction des disciplines). L'enseignant devra débiter sa correction dès le premier jour.

Puisque la correction nécessitera au préalable une connexion à IMAG'IN, chaque correcteur/interrogateur doit, en amont, vérifier son accès à l'application (connaître son identifiant et son mot de passe qui doit désormais comporter 13 caractères).

Information très importante : dès la publication des résultats, les élèves auront accès à leur copie corrigée lors de la consultation de leurs notes.

Le SNUEP-FSU Bordeaux a signalé que cette disposition pourrait accroître le nombre de recours juridiques de la part des élèves. En effet, le fait de fournir immédiatement la copie corrigée en même temps que la note ne correspond pas à une démarche volontaire de l'élève visant à demander une explication sur la correction.

Le SNUEP-FSU a donc insisté pour que cette information soit clairement rappelée lors de la commission d'harmonisation, afin que les correcteurs soient pleinement informés des règles et des procédures, dans le but d'éviter toute judiciarisation excessive.

Terminale bac pro : retour des épreuves en juin obtenu par la mobilisation, le parcours personnalisé doit maintenant être abandonné

Le SNUEP-FSU se félicite du rétablissement des épreuves terminales du bac professionnel à partir de la mi-juin dès 2027, une décision obtenue grâce à la mobilisation des personnels et des organisations syndicales depuis plusieurs années.

Ce recul du ministère montre que la mobilisation collective porte ses fruits face aux projets qui visaient à augmenter fortement les périodes de stage en terminale.

Toutefois, le maintien du « parcours personnalisé », nouveau nom du parcours différencié, reste inacceptable. Ce dispositif prévoit deux semaines orientées soit vers l'insertion professionnelle, soit vers la poursuite d'études, renforçant une logique de tri social et scolaire. En avançant ce dispositif dans l'année et en changeant son appellation, le ministère tente de sauver une réforme dont l'objectif reste de limiter les poursuites d'études des élèves de lycée professionnel. Cette mesure ignore les besoins exprimés par les personnels et les conclusions du comité de suivi de la voie professionnelle, qui pointent la nécessité de davantage d'enseignements disciplinaires. Elle remet aussi en cause le travail des équipes éducatives dans l'accompagnement des élèves.

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent d'abandonner définitivement ce dispositif. Le lycée professionnel doit continuer à garantir à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. Cela suppose notamment de rétablir les heures disciplinaires supprimées par les réformes successives et de construire une voie professionnelle ambitieuse pour toute la jeunesse.

Carte scolaire : l'intersyndicale appelle à la mobilisation !

Après la mobilisation du 10 mars devant le Rectorat, l'intersyndicale Éducation (CGT Educ'Action, CNT, EFRP-CFDT, FSU, FNEC-FP FO, SUD Éducation, UNSA Éducation) appelle à amplifier la mobilisation face aux suppressions massives de postes en Gironde comme ailleurs.

Nous appelons l'ensemble des personnels à se mobiliser dès maintenant et à se déclarer grévistes à partir du 19 mars. Toutes les initiatives locales (rassemblements, blocages, actions d'écoles et d'établissements) seront soutenues.

Actions proposées :

- Visuels et banderoles : affichage devant les écoles et établissements, puis diffusion sur les réseaux sociaux.
- Rassemblements devant les IEN : mercredi 18 mars à partir de 12h30, sous forme de pique-niques avec personnels et parents.
- Rassemblement devant la DSDEN : mercredi 25 mars à 14h, avec parents et élu es, en soutien aux écoles et établissements reçus en audience.
- Grève et assemblées générales : jeudi 26 mars, jour du groupe de travail sur la carte scolaire. Des AG permettront de décider des suites de la mobilisation.
- Pétition intersyndicale : faire signer massivement la pétition « Moins d'élèves en Gironde = moins d'élèves par classe et une meilleure école », en lien avec la FCPE. Retrouvez la pétition ici : <https://33.snuipp.fr/article/carte-scolaire-l-039-intersyndicale-appelle-a-la-mobilisation>
- Retrouvez la déclaration d'intention de grève ici : <https://33.snuipp.fr/article/carte-scolaire-l-039-intersyndicale-appelle-a-la-mobilisation>



Marche des solidarités samedi 14 mars : Plus que jamais luttons contre le racisme et les discriminations !

Nous avons appelé à une large mobilisation autour du 14 mars et de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Face à la banalisation des discours racistes et xénophobes, y compris dans certains espaces politiques et médiatiques, nous avons affirmé notre refus de toutes les formes de haine. De nombreuses personnes ont continué d'être victimes de racisme en raison de leur origine, de leur couleur de peau ou de leur religion.

Le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie ont progressé et ont nourri un climat d'inquiétude dans notre société. Les discriminations racistes sont restées massives, notamment dans l'accès à l'emploi, au logement et dans les relations avec certaines institutions.

Nous avons également dénoncé les politiques migratoires et administratives qui ont fragilisé les droits et la dignité des personnes étrangères. Les restrictions concernant l'asile, les titres de séjour ou les conditions d'accueil ont contribué à précariser des milliers de personnes.

Nous avons refusé une société fondée sur la stigmatisation et la division.

Nous avons défendu une société solidaire, égalitaire et antiraciste, garantissant les droits et la dignité de toutes et combattant les discriminations racistes, sexistes, LGBTQI+phobes et toutes les formes de haine.

Ensemble, nous avons appelé à nous mobiliser partout en France pour construire une société de justice, de solidarité et de respect des libertés.



Grève féministe du 08 mars

Le week-end du 8 mars 2026 a été marqué par de nombreuses mobilisations féministes : villages militants, meetings, rassemblements et manifestations.

Plus de 200 000 personnes se sont mobilisées dans toute la France, pour défendre l'égalité femmes-hommes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Cette forte participation montre que les droits des femmes restent une priorité et qu'il est urgent d'agir. Nous revendiquons notamment l'augmentation des salaires, la revalorisation des métiers féminisés et la fin des temps partiels imposés.

Nous exigeons également des moyens pour les associations, les services publics de la petite enfance et l'accès effectif à l'IVG sur tout le territoire. La lutte contre les violences faites aux femmes doit passer par une loi-cadre ambitieuse et des moyens à la hauteur.

Nous défendons aussi une véritable éducation à la vie affective et sexuelle dans les établissements. Cette mobilisation est aussi un message de solidarité avec les femmes du monde entier, premières victimes des conflits et des politiques réactionnaires. Face à la progression des idées d'extrême droite, nous rappelons qu'elles sont incompatibles avec l'égalité et les droits des femmes. Nous restons pleinement mobilisé es pour l'égalité réelle, contre toutes les violences et pour un féminisme antiraciste et antifasciste



**GRÈVE
FÉMINISTE !**
8 MARS 2026

AGENDA

- **Mardi 24 mars 2026 à 18h30** : Webinaire Protection sociale, complémentaire et prévoyance : INFORMONS-NOUS ! Lien visio : <https://us06web.zoom.us/j/81722317813?pwd=j1I4XdEqFTHPj6VLV5t0hHVZ0sR7FD.1> ID de réunion: 817 2231 7813 Code secret: 884056
 - **Mercredi 25 mars stage** « Mutation intra-académique : quels barèmes ? Quelles stratégies ? » **organisé par le Snuep-Fsu Bordeaux.**
Inscription pour la visio : <https://framaforms.org/inscription-visio-mutation-intra-1773247877> Lien visio à venir
 - **Mardi 05 mai 9h30 à 16h00 stage** « Carrière et rémunération » **organisé par le Snuep-Fsu Bordeaux. Lycée Marcel Dassault 3 Rue Châteaubriand, 33700 Mérignac**
 - Programme de formation FSU 2025/2026 : <https://formation.fsu.fr/formations>
-

CO-SECRETAIRES ACADEMIQUES

Géraldine Jousseume

Mail : sneupaquitaine@gmail.com Tél : 06 23 52 13 77

Eric Delbos

Mail : eric.delbos@snuep.fr Tél : 06 07 16 01 42

Sandra Lemeilleur

Mail : sneupaquitaine@gmail.com Tél : 06 23 24 84 18

TRÉSORIÈRE

Géraldine Jousseume

TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Sylvie Riffaud

